

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
13 novembre 2017 à 20h30 en Mairie

Le 13 novembre 2017 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Romain GIRARDIN par Pascal POISSON, Nathalie PIETREMENT par Catherine RUIZ, Jean-Paul COLMONT par Etienne DHUICQ

Absents excusés : Brigitte LAGRUE, Yvonne THIMOND, Karine BOCQUET, Nathalie VERON

Absents non excusés: Jérémy ARAQUE, Régis NOIZET, Hélène D'ARAQUY, Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent

Céline PECHART a été nommée secrétaire.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30

Lecture du registre des délibérations du 18 septembre 2017 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Communications

13/11/2017 - 20h30 Conseil municipal
14/11/2017 - 18h Commission scolaire (CCBC)
15/11/2017 - 18h Remise des prix fleurissement
16/11/2017 - 14h Réunion coworking
18/11/2017 - Sainte Cécile
18/11/2017 - AG ELC
21/11/2017 - Salon des Maires
23/11/2017 - 18h Commission environnement (CCBC)
24 et 25/11/2017 - Collecte Banque alimentaire - Appel aux volontaires
28/11/2017 - 18h Commission des finances
28/11/2017 - 20h30 Salle Roger Perrin - Opéra de Reims
29/11/2017 - 20h30 Réunion en Mairie avec commerçants
1er/12/2017 - Début du Calendrier de l'Avent - vin chaud
02/12/2017 - Sainte Barbe
05/12/2017 - Conseil Communautaire
08/12/2017 - Marché de l'avent
09/12/2017 - Concert de Noël des chorales à 20h30 à l'église
13/12/2017 - 18h Commission du jumelage
14/12/2017 - Conseil municipal
16/12/2017 - AG du cochonnet Montmirailais - 11h au Centre la Rochefoucauld
16/12/2017 - Concert de Noël des XIII de Fromentières à 20h30 à l'église
TFBCO - Avancée du projet
Intégration des écoles du sud de l'Aisne
Loi Hulot sur transition énergétique
GEMAPI Petit Morin
Déploiement de la fibre optique société Losange

DELIBERATIONS

2017-9684 MAPA 08/2017/SE Extension du Pôle Santé Montmirailais - Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'extension du Pôle Santé Montmirailais. La maison médicale est en effet quasiment remplie et il est nécessaire de créer de nouveaux espaces pour permettre l'arrivée de nouveaux professionnels et améliorer les conditions d'accueil du public.

Le projet consiste en la réhabilitation de l'aile de l'ancien hôpital récemment désamiantée.

Afin de permettre le début du projet, une consultation a été lancée pour désigner un maître d'œuvre en charge de la réalisation du projet, de la réalisation des pièces du marché public de travaux et le suivi du chantier.

Suite à la publication du marché, 6 entreprises ont déposé une offre.

Au vue des critères de sélection prévus dans le marché, il est proposé de retenir l'offre du Cabinet d'Architecte Borderieux Di Legge pour un prix correspondant à 8% du montant des travaux HT soit selon l'estimation de 700 000 € HT, un prix de 56 000 € HT.

Candidat	Prix proposé
Borderieux Di Legge	8% soit 56 000 € HT
A4 Architecture	10% soit 70 000 € HT
Bauer architecte	8,80 % soit 61 600 € HT
Atelier Diallo	7,5% soit 52 500 € HT
Cabinet Lenoir	9,95% soit 69 650 € HT
APB ingénierie	7% soit 49 000 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:
ATTRIBUE le marché au cabinet d'architecte Borderieux Di Legge

Adopté à l'unanimité

2017-9685 Aménagement d'une aire de camping-car

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de camping car. Il s'agit de créer un aménagement permettant le stationnement des camping car sur le terrain communal situé rue du Noyer de la Pavotte.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Colas pour 20 500 € HT. 2 offres conformes au cahier des charges ont été reçues et 1 offre non conforme.

Candidat	Prix proposé
COLAS	20 500 € HT
RVM	27 169 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:
ATTRIBUE le marché à l'entreprise COLAS pour 20 500 € HT.

Adopté à l'unanimité

2017-9686 Décision modificative budgétaire

AUTORISE la décision modificative budgétaire suivante:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

+ 9 000 € au chapitre 014 article 739 223 FPIC

- 9000 € au chapitre 011 article 615 221 Bâtiments publics

+ 2500 au chapitre 67 article 6714 Bourses et prix

- 2500 au chapitre 011 article 61521 Terrains

Adopté à l'unanimité

2017-9687 Indemnité de conseil du receveur municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer pour l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

Cette indemnité est calculée conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif : d'une part, aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ; d'autre part, aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour le mandat à Monsieur Olivier CHANOINAT

Adopté à l'unanimité

2017-9688 Mise à jour des statuts de la CCBC

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Il s'agit ici de mettre à jour les statuts pour qu'ils soient en conformes à la législation actuelle. Cette mise à jour n'implique pas de bouleversement sur les compétences exercées jusqu'à présent par la CCBC.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

APPROUVE le projet de mise à jour des statuts de la CCBC.

Adopté à l'unanimité

2017-9689 Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°90

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°90 située à Montcoupot au croisement de la RD 933 et de la rue de Châteauneuf.

Cette parcelle de 9 m² appartenant à Madame PIERRE abrite un poteau EDF sur lequel il est prévu de réaliser un raccordement. L'objectif est de réaliser un aménagement de sécurité à hauteur du passage protégé de l'arrêt de car de Montcoupot et ainsi permettre le raccordement de l'éclairage prévu.

La réalisation du raccordement sur ce poteau permet à la commune d'économiser plus de 3000 € sur les travaux en permettant d'éviter une traversée souterraine de la voie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°90 pour 150 €.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h10

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail



